



**Mairie**  
**08000 WARCQ**  
03.24.56.01.62  
[warcq@orange.fr](mailto:warcq@orange.fr)  
[www.warcq.fr](http://www.warcq.fr)

## ARRÊTÉ N° 63 - 2022

### Arrêté de circulation alternée Rue du Commerce Travaux sur branchements électriques

Le Maire de WARCQ,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L2212-5, et L 2213-1 à L 2213-6 relatifs au pouvoir de Police, de la Circulation et du Stationnement de Madame le Maire,*

*Vu l'article R 225 du Code de la Route,*

*Vu la demande présentée par la SARL BOUILLARD-CASAGRANDE, ZA Route de Novion-Porcien, 08270 FAISSAULT, en date du 26 avril 2022, concernant des travaux de raccordement sur le réseau électrique, pour le compte d'ENEDIS, au droit de l'entreprise 3D Métal, 5 bis Rue du Commerce,*

*Considérant, pour les besoins de ces travaux, qu'il y a lieu de mettre en place un dispositif de circulation alternée, entre les n° 3 et 5 bis Rue du Commerce, Route Départementale n° 322,*

## ARRÊTE

**Article 1 :** Les restrictions de circulation, situées dans l'agglomération de la Commune de WARCQ énoncées dans les articles ci-dessous, prendront effet :

Du mercredi 4 mai 2022 à 8h00 jusqu'au 18 mai 2022 à 17h00.

**Article 2 :** La circulation de tous les véhicules s'effectuera en alternat par feux tricolores, entre les n° 3 et 5 bis Rue du Commerce.

Le stationnement au droit des travaux sera également interdit.

**Article 3 :** Les panneaux de signalisation matérialisant cette réglementation seront mis en place par la SARL BOUILLARD-CASAGRANDE.

**Article 4** : Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur l'Agent de Police Municipale, et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président du Conseil Départemental des Ardennes,
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique des Ardennes,
- Monsieur l'Agent de Police municipale,
- Monsieur le Responsable du Services du SAMU,
- Monsieur le Directeur du SDIS.
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération « Ardenne Métropole ».

Fait en Mairie de WARCQ, le 27 avril 2022.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.